



RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

Juillet - Septembre 2025



Table des matières

I. Violence et violations des droits de l'homme	5
1.1. Dynamiques des violences liées aux gangs et leur impact sur les droits de l'homme.....	5
1.2. Dynamiques des violences liées aux groupes d'autodéfense et aux membres non-organisés de la population dans le cadre du mouvement « Bwa Kalé ».....	10
1.3. Dynamiques des violences liées aux opérations des forces de sécurité et usage excessif de la force	11
1.4. Commissaire du gouvernement de Miragoâne	13
1.5. Enlèvements	13
1.6. Violences sexuelles.....	14
1.7. Impact de la violence et exploitation des enfants par les gangs	14
1.8. Impact de la violence des gangs sur les droits économiques, sociaux et culturels	15
II. Système judiciaire	15
2.1. Fonctionnement du pouvoir judiciaire	16
2.2. Procédures judiciaires sur les massacres et autres violations graves des droits de l'homme	16
2.3. Lutte contre la corruption	16
2.4 Lutte contre le trafic d'armes	17
2.5. Lutte contre les violences sexuelles.....	17
2.6. Conditions de détention dans les prisons haïtiennes	18
2.7. Sanctions internationales et procédures légales à l'étranger.....	18
2.8. Enquêtes sur des violations des droits de l'homme commises par des policiers	19
III. Soutien aux institutions nationales et à la société civile	19
3.1. Soutien aux autorités publiques et aux organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la protection	19
3.2. Appui aux forces de sécurité nationales et la MMAS.....	20

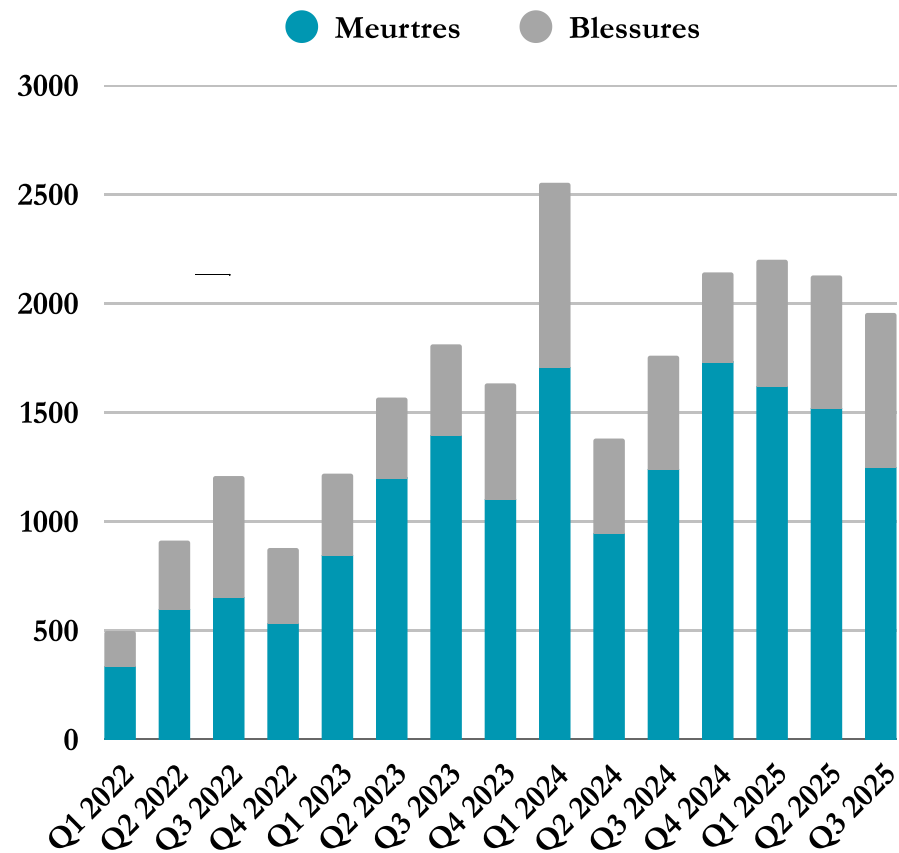
Points saillants

- 1 247 personnes ont été tuées et 710 blessées par des gangs (30%), des groupes d'autodéfense et des membres de la population (9%) et lors d'opérations des forces de sécurité contre les gangs (61%).
- Les gangs n'ont pas été en mesure de progresser au sein de la capitale et ont même été repoussés de certains quartiers comme Delmas 19 et la Route de l'Aéroport (Delmas) et le centre-ville de Port-au-Prince ou Turgeau (Port-au-Prince).
- Expansion de la violence des gangs vers les zones périphériques et rurales de la capitale et vers les départements de l'Artibonite et du Centre.
- Violences sexuelles et traite des enfants (dont recrutement et exploitation) continuent d'être utilisés par les gangs pour soumettre les résidents vivant dans les zones sous leur contrôle.
- 39 membres de la population tués ou blessés par des frappes de drones explosifs.
- 79 exécutions extrajudiciaires sommaires ou arbitraires auraient été commises par des policiers (78) et par le commissaire du gouvernement de Miragoâne (1).
- 8 éléments des forces de sécurité ont été tués et 17 autres ont été blessés lors des opérations sécuritaires.
- Au moins 1 400 000 personnes étaient déplacées en Haïti au 30 septembre.
- Dix commissaires de gouvernement ont été recrutés pour les pôles judiciaires spécialisés, chargés de la lutte contre les crimes de masse, y compris les violences sexuelles, ainsi que contre les crimes financiers.

Recommandations

- **Au gouvernement haïtien** : assurer l'opérationnalisation des pôles judiciaires spécialisés pour lutter contre les crimes de masse, y compris les violences sexuelles, et les crimes financiers.
- **Au gouvernement haïtien** : avec le soutien de la communauté internationale, accélérer la mise en œuvre effective du processus de *vetting* au sein de la police et traduire en justice les policiers accusés d'être impliqués dans des violations graves des droits de l'homme.
- **Au gouvernement haïtien** : avec le soutien de la communauté internationale, renforcer et accélérer la mise en place un programme de prévention, de désengagement et de réhabilitation des mineurs impliqués dans les gangs, et rétablir un organe national chargé de diriger et de coordonner les efforts de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réduction de la violence communautaire.
- **Au gouvernement haïtien** : renforcer la cohérence et l'efficacité des forces de sécurité nationales dans leur lutte contre les gangs armés.
- **Au gouvernement haïtien** : avec le soutien de la communauté internationale, y compris les acteurs humanitaires, renforcer la protection des populations à risque.
- **À la communauté internationale** : maintenir Haïti sur l'agenda international et apporter un soutien financier et humain adéquat afin de garantir le déploiement complet de la Force de répression des gangs (FRG) tel qu'autorisé par la Résolution 2793 du Conseil de sécurité le 30 septembre 2025, conformément aux normes et standards en matière de droits de l'homme.
- **Aux États de la région** : renforcer et augmenter le nombre des inspections des cargaisons à destination d'Haïti sur leur territoire, y compris dans les ports maritimes et les aéroports, conformément aux résolutions 2653 (2022), 2699 (2023), 2752 (2024) et 2794 (2025) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui imposent un embargo sur les armes.

Meurtres et blessures par trimestre 2022-2025





I. VIOLENCE ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Selon le Service des droits de l'homme (SDH) du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2025, au moins 1 247 personnes ont été tuées et 710 blessées dans le cadre de la violence des gangs, des groupes d'autodéfense et des membres non-organisés de la population, ainsi que des opérations des forces de sécurité¹. Les hommes représentent 83 pour cent des victimes, les femmes 14 pour cent et les enfants trois pour cent².

À l'image des deux derniers trimestres, les personnes tuées et blessées sont attribuables aux dynamiques suivantes :

Lors d'attaques perpétrées par les gangs	30 %
Lors d'opérations des forces de sécurité menées contre les gangs, des exécutions sommaires impliquant des éléments de la police, des frappes de drones appuyées par une compagnie militaire privée et le commissaire du gouvernement de Miragoâne	61 %
Lors de violences des groupes d'autodéfense et des membres non-organisés de la population, dans le cadre du mouvement de « justice populaire » appelé « Bwa Kalé »	9 %

La grande majorité de ces incidents a été documentée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (ZMPP) (76 pour cent), suivie du département de l'Artibonite (17 pour cent) et du département du Centre (cinq pour cent).

¹ Au cours du premier trimestre 2025 (janvier-mars), 1 621 personnes ont été tuées et 580 autres blessées. Lors du deuxième trimestre 2025 (avril-juin), 1 520 personnes ont été tuées et 609 autres blessées.

Les violences sexuelles perpétrées par des gangs armés se sont poursuivies, avec au moins 400 survivants (340 femmes, 59 filles et un homme) recensés dans la capitale et les départements de l'Artibonite et du Centre. Parallèlement, au cours de cette même période, au moins 145 personnes³ ont été enlevées contre rançon par les gangs, dont 46 pour cent dans le département de l'Artibonite, 45 pour cent dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et huit pour cent dans le département du Centre.

Par ailleurs, les gangs ont continué de se livrer à la traite et à l'exploitation d'enfants, les forçant à participer à des activités criminelles.

1.1. Dynamiques des violences liées aux gangs et leur impact sur les droits de l'homme

Dans la continuité de la tendance observée au deuxième trimestre, les gangs n'ont pas été en mesure de progresser au sein de la capitale et ont même été repoussés de certains quartiers comme Delmas 19 et la Route de l'Aéroport (Delmas) et le centre-ville de Port-au-Prince ou Turgeau (Port-au-Prince), à la suite d'opérations des forces de sécurité et des groupes d'autodéfense. Pour autant les autorités n'ont pas encore été en mesure de reprendre totalement le contrôle de ces quartiers, dans lesquels les gangs continuent de mener des attaques éclairées.

Dans le reste de la capitale, ces gangs ont conservé leur influence en exerçant des violences à l'encontre de résidents soupçonnés de collaborer avec la police ou avec des groupes d'autodéfense, ou accusés d'avoir commis des actes criminels. Ils ont également poursuivi leurs activités d'extorsion visant les entreprises commerciales ainsi que les services de transport publics et privés, tout en restreignant l'accès aux services essentiels — notamment aux soins de santé et à l'éducation — et en détruisant ou saccageant des propriétés.

² 1 247 personnes tuées (1 081 hommes, 132 femmes, 23 garçons et 11 filles) et 710 blessées (547 hommes, 136 femmes, 21 garçons et six filles)

³ 102 hommes, 31 femmes, sept garçons et cinq filles



Enfin, leur expansion vers les zones périphériques et rurales de la capitale, notamment Kenscoff et Cabaret, ainsi que vers les départements de l'Artibonite et du Centre s'est intensifiée.

Principales attaques des gangs		
Localisation	Nombre de personnes tuées et blessées	Durée des attaques
Léogâne	2 personnes tuées et 13 blessées	8 juillet
Obléon (Kenscoff)	14 personnes tuées et 9 blessées	11 juillet
Bercy (Cabaret) et Labodrie (Arcahaie)	42 personnes tuées et 36 blessées	7 et 11 septembre

Département de l'Ouest : zone métropolitaine de Port-au-Prince

Communes de Carrefour et de Gressier

À Carrefour et à Gressier, deux communes situées à l'entrée sud de la zone métropolitaine, les gangs de *Ti Bois* et des *103 Zombies* (la cellule locale du gang *Grand Ravine*) ont consolidé leur emprise territoriale à travers des exactions ciblées contre des individus s'opposant à leurs règles.

Au cours du troisième trimestre, au moins 51 personnes ont été tuées (46 résidents et six membres de gang) dans ces circonstances et 27 autres blessées (26 résidents et un membre de gang)⁴.

⁴ 51 personnes tuées (37 hommes, 13 femmes et un garçon) et 27 autres blessées (12 hommes, 12 femmes et trois garçons)

Ces incidents ont été documentés dans plusieurs localités, notamment à Bizoton, Côte Plage, Jérusalem, Lamentin, Mon Repos, Morne à Chandelle, Thor et Rivière Froide (Carrefour), ainsi qu'à Boilassal, La Colline, La Saline, Macôme, Mariani, Merger, Nan Mathieu et Pandjanmen (Gressier).

La plupart des victimes ont été tuées ou blessées à titre de « punition » pour des vols présumés, pour avoir refusé de payer des extorsions imposées aux conducteurs de véhicules de transports ou aux entreprises locales, ou en raison de soupçons de collaboration avec les forces de l'ordre.

D'autres ont été interceptées par des membres de gangs dans les rues ou leur habitation, puis détenues dans des bâtiments utilisés par ceux-ci comme lieux de détention. Elles ont été ensuite souvent sévèrement battues et forcer de verser des « amendes » pour obtenir leur libération, dont le montant variait entre 5 000 et 50 000 gourdes (soit environ 40 à 400 dollars). Certaines ont été « jugées » et exécutées, leurs corps incinérés dans des zones isolées du quartier de Jérusalem (Carrefour).

Ces incidents s'inscrivent dans un contexte où les institutions de l'État, y compris les forces de l'ordre, ont été contraintes de se retirer, suite à la prise de contrôle de ces zones par les gangs, au début de l'année 2024.

Commune de Léogâne

Les gangs de *Ti Bois* et *103 Zombies* ont poursuivi leurs attaques en vue d'étendre leur contrôle sur la commune de Léogâne. Située dans le prolongement de Carrefour et de Gressier, cette commune n'est à ce jour pas tombée sous l'influence des gangs, notamment en raison des opérations menées par le groupe d'autodéfense de Laferonay.

Au cours du trimestre, les localités de Jasmin et de Laferonay, limitrophes de Gressier, ont été la cible d'au moins trois attaques, au cours desquelles au moins neuf personnes ont été tuées (huit hommes et une femme) et huit autres blessées (six hommes et deux femmes)⁵.

⁵ Neuf personnes tuées (huit hommes et une femme) et huit autres blessées (six hommes et deux femmes)



En outre, le 8 juillet, le gang des *103 Zombies* a attaqué une embarcation au large de Léogâne transportant des *Madam Sara* – des commerçantes transportant de produits agricoles. Les assaillants ont ouvert le feu sur les passagers, faisant deux morts et 13 blessés⁶.

Commune de Cité Soleil

À l'instar d'autres zones de la capitale sous l'emprise de gangs, les attaques perpétrées par les gangs à Cité Soleil sont restées relativement limitées.

Entre juillet et septembre 2025, au moins six personnes ont été tuées et neuf autres blessées⁷ dans cette commune. Ces abus visaient à « punir » des membres de la population, y compris les enfants, à la suite de disputes avec des membres de gangs ou pour avoir remis en cause leur autorité. Dans deux incidents documentés les 11 et 15 septembre, trois enfants, âgés d'à peine 10 ans, ont été battus et un autre tué par des membres des gangs de *Simon Pelé* et de *Terre Noire*, à la suite d'altercations survenues lors de matchs de football auxquels ils participaient.

De même, le 19 juillet, deux chauffeurs ont été blessés par balles par des membres du gang de *Pierre VT* après avoir résisté détournement de leurs camions transportant des denrées alimentaires à Carrefour Duvivier. Une fillette âgée de cinq ans, présente sur les lieux avec sa mère, a également été blessée, atteinte à la main par une balle perdue.

Communes de Delmas et de Port-au-Prince

À Delmas et à Port-au-Prince – notamment dans les quartiers de bas-Delmas (Delmas 1 à 16), Carrefour Feuilles, Fontamara, La Saline et Martissant – les gangs, en particulier ceux de *Delmas 6*, *Grand Ravine*, *La Saline*, *Les Argentins*, *Ti Bois* et *Village de Dieu*, ont continué de maintenir leur contrôle en ciblant des résidents qui contestaient leur gouvernance

criminelle ou qui étaient accusés de collaboration avec la police ou avec des groupes d'autodéfense.

Dans ces quartiers, ils ont aussi tué des personnes qu'ils accusaient de pratiques « mystiques » qui, selon eux, ont porté préjudice à leurs proches⁸. Par exemple, le 13 septembre, à Carrefour Feuilles (Port-au-Prince), une femme a été accusée par un membre du gang de *Grand Ravine* d'avoir eu recours à la sorcellerie pour tuer sa compagne. Elle a été rouée de coups, puis tuée. L'une des filles de la victime a également été battue et brûlée aux pieds, avant d'être relâchée. L'auteur du crime a ensuite exigé la famille de la femme tuée une somme de 300 000 gourdes (soit environ 2 200 dollars), pour pouvoir récupérer son corps.

Des membres de gangs ont également été tués pour avoir commis des crimes contre les habitants ou pour avoir enfreint les règles internes du groupe. À titre d'exemple, le 23 septembre, un chef de cellule du gang de *Village de Dieu* a été informé qu'un garçon de 14 ans, membre de ce même gang, avait été accusé par la population d'avoir violé une fille de neuf ans à Martissant A2 (Port-au-Prince). Le garçon a été détenu dans un bâtiment, où il a été violemment battu à coups de batte de baseball et ensuite « condamné » à mort. Il a été abattu le même jour devant la population.

Selon certaines sources, ces « punitions », qui ont fait au moins 81 morts ou blessés (31 résidents et 50 membres de gangs)⁹ au cours du trimestre, s'inscrivent dans une tactique des gangs visant à consolider leur soutien au sein de la population et de prévenir le déplacement des habitants, tout en leur assurant une forme de « protection » dans un contexte d'intensification des opérations des forces de sécurité.

⁶ Deux personnes tuées (un homme et une femme) et 13 autres blessées (trois hommes et dix femmes)

⁷ Six personnes tuées (quatre hommes, un homme et un garçon) et neuf autres blessées (trois hommes, cinq garçons et une fille)

⁸ L'un des cas récents les plus graves s'est produit entre le 6 et le 11 décembre 2024, lorsque au moins 207 personnes ont été tuées sur ordre du chef du gang de Wharf Jérémie, qui accusait les victimes d'avoir eu recours à la sorcellerie pour

tuer son fils. Pour plus de détails, voir BINUH (décembre 2024). « 207 personnes exécutées par le gang de Wharf Jérémie (Port-au-Prince) », disponible sur https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/flash_report_20241223_wharf_jeremie_en.pdf

⁹ 50 personnes tuées (47 hommes, deux femmes et un garçon) et 31 autres blessées (18 hommes, dix femmes, deux garçons et une fille)



Dans les zones de Delmas et de Port-au-Prince, d'où ils ont été récemment délogés par les forces de sécurité, notamment celles de Delmas 19 et la Route de l'Aéroport (Delmas), le centre-ville de Port-au-Prince ou Turgeau (Port-au-Prince), les membres de gangs ont mené plusieurs attaques éclaires, ainsi que des enlèvements¹⁰.

Par exemple, le 29 juillet, le gang *Simon Pelé* a attaqué une entreprise située sur la Route de l'Aéroport (Delmas). Lors de cette attaque, ils ont tiré de manière indiscriminée, tuant cinq personnes. Neuf employés de l'entreprise ont également été enlevés.

Commune de Croix-des-Bouquets

À Croix-des-Bouquets, le nombre de personnes tuées ou blessées en raison des attaques des gangs est également demeuré relativement limité. Entre juillet et septembre, 12 personnes ont été tuées (neuf résidents et trois membres de gangs) et 11 autres, toutes résidentes, ont été blessées¹¹.

La plupart des victimes ont été attaquées par les gangs *400 Mawozo*, *Canaan* et *Chen Mechan* dans le cadre de différends personnels avec leurs membres ou des membres de la population, ou pour avoir refusé de se soumettre aux extorsions imposées par ces groupes. Ces incidents ont été documentés dans les localités de Bouzy, Canaan, Dargout, Marin et La Tremblay. Par exemple, à Bouzy, le 22 août, une résidente de la zone a « porté plainte » auprès du gang *400 Mawozo* contre un autre habitant qui avait endommagé sa radio. Le même jour, des membres du gang ont appréhendé cet habitant, l'ont attaché avec un câble, les mains et les pieds liés derrière le dos, puis l'ont frappé violemment avant de le relâcher.

Selon des sources locales, le nombre relativement faible d'attaques des membres de gangs à Croix-des-Bouquets pourrait s'expliquer en raison d'une part de leur emprise de plus en forte sur la population et d'autre part du redéploiement, depuis mars 2025, d'un nombre important de leurs membres dans les départements de l'Artibonite et du Centre, où ils ont

établi plusieurs cellules dans les communes de La Chapelle, Mirebalais et Saut d'Eau (voir sections sur les départements de l'Artibonite et du Centre).

Communes de Pétion Ville et de Tabarre

À la différence des trimestres précédents, les communes de Pétion-Ville et de Tabarre ont enregistré moins d'attaques des gangs de *Kraze Baryè* et de *Village de Dieu*.

Depuis mi-2024, à la suite d'opérations de police, les membres du gang *Kraze Baryè* ont dû quitter la zone de Tabarre pour se replier, dans des quartiers limitrophes de la commune de Croix des Bouquets, sous le contrôle de leurs alliés, le gang des *400 Mawozo*.

Il n'en demeure pas moins que le 9 septembre le gang *Kraze Baryè* a tué trois membres d'une même famille (deux hommes et une femme) alors qu'ils circulaient à bord de leur véhicule à Tabarre 48. Les deux hommes étaient des agents de la Brigade d'intervention du commissariat de Tabarre.

Il a aussi mené au moins cinq attaques dans la commune de Pétion-Ville, en particulier dans les localités de Cargo, Greffier, Pernier et la zone de la Route des Frères. Au cours de celles-ci, au moins 22 personnes ont été tuées (15 hommes, 4 femmes et 3 garçons) et neuf autres blessées (4 hommes et 5 femmes) par des tirs indiscriminés.

Bien qu'ils soient basés dans la commune de Port-au-Prince, les gangs de *Grand Ravine* et de *Village de Dieu* ont mené deux attaques, le 2 juillet et 18 septembre, dans le quartier de Thomassin (Pétion-Ville), au cours desquelles trois hommes ont été tués et un autre blessé. Les victimes ont été abattues alors qu'elles tentaient de fuir ou se trouvaient à l'intérieur de leur domicile. Lors de l'incident du 18 septembre, avant de quitter la zone, les assaillants ont enlevé six hommes et contraint environ une centaine de

¹⁰ Lors du trimestre, au moins 15 personnes, toutes des hommes, ont été enlevées dans les zones de Delmas 33 et Route de l'Aéroport (Delmas) et le centre-ville de Port-au-Prince et Turgeau (Port-au-Prince) par les gangs de *Grand Ravine*, *Kraze Dife*, *Les Argentins*, *Simon Pelé* et *Village de Dieu*.

¹¹ 12 personnes tuées (neuf hommes, deux femmes et une fille) et 11 blessées (dix hommes et une femme)



résidents à abandonner temporairement le quartier pour échapper à la violence.

Commune de Kenscoff

À Kenscoff, la situation est restée tendue du fait des attaques répétées des gangs de *Grand Ravine* et de *Village de Dieu*. Malgré le renforcement des opérations menées par les forces de l'ordre pour les en déloger, ces deux gangs sont parvenus à implanter des cellules dans plusieurs zones.

Au cours du trimestre, au moins huit attaques ont été documentées dans les zones de Viard et d'Obléon, situées au sud de Kenscoff, au cours desquelles 18 membres de la population ont été tués (14 hommes, trois femmes et un garçon) et 10 hommes blessés.

Au début du mois d'août, les gangs ont également occupé pendant quelques jours la zone connue sous le nom de « Téléco », où se trouvent des infrastructures de télécommunication stratégiques desservant la capitale. Les assaillants ont saboté des équipements de la compagnie de téléphonie Digicel, ainsi que plusieurs antennes de l'Office national de l'aviation civile (OFNAC). Une importante mobilisation des forces de l'ordre a permis de reprendre rapidement le contrôle de cette zone.

Autres communes du département de l'Ouest : Arcahaie et Cabaret

Dans les zones rurales de la périphérie de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, la violence des gangs a continué de s'étendre en particulier dans les communes d'Arcahaie et de Cabaret, situées le long de la côte des Arcadins.

Dans la localité de Bercy (Arcahaie), le 7 septembre, une attaque violente a été menée par les gangs de *Canaan* et de *Village de Dieu*. L'intervention

rapide des forces de l'ordre a entraîné la mort de 15 de leurs membres et les a contraints à se replier. Cependant, avant de quitter la zone, les gangs ont ouvert le feu de manière indiscriminée sur la population, blessant 11 résidents¹².

Quelques jours plus tard, le 11 septembre en représailles pour avoir prétendument aidé la police à contrecarrer cette attaque, ces mêmes gangs ont lancé une nouvelle attaque contre la localité voisine de Labodrie (commune d'Arcahaie), faisant au moins 42 morts et 25 blessés parmi la population¹³. Par ailleurs, au moins 70 maisons ont été incendiées¹⁴.

Le renforcement de la présence des gangs de *Canaan* et de *Village de Dieu* à Cabaret et le risque de leur progression vers Arcahaie accroissent la probabilité d'une avancée jusqu'à Saint-Marc, deuxième ville du département de l'Artibonite et principal port de la zone. En outre, cette localité accueille un grand nombre de personnes déplacées internes ayant fui la violence des gangs dans d'autres communes du département de l'Artibonite.

Département de l'Artibonite

Dans le département de l'Artibonite, la situation est demeurée extrêmement volatile. Des attaques répétées ont été menées par les gangs du *Délugé*, *Gran Griff* et *Kokorat San Ras*, dans les communes de Dessalines, Gros-Morne, La Chapelle, L'Estère, Liancourt, Montrouis, Petite Rivière de l'Artibonite, Saint-Marc et Verrettes.

Ces attaques, souvent appuyées par des gangs basés dans la capitale – en particulier ceux de *400 Mawozo*, *Canaan* et *Village de Dieu*, ont, à leur tour, entraîné une réaction des groupes locaux d'autodéfense, contribuant à entretenir un cycle de violence extrêmement meurtrier.

Y ont installé un chef de cellule, appuyé par une centaine de membres, afin d'administrer la ville. Au cours des mois suivants, afin de poursuivre leur expansion territoriale, ces gangs ont multiplié les attaques contre la commune voisine d'Arcahaie. Celles-ci ont toutefois été repoussées par les agents du commissariat local, appuyés par des unités de l'UDMO et par des membres de la communauté locale.

¹² Sept femmes et quatre hommes

¹³ 42 personnes tuées (23 hommes, 13 femmes, quatre garçons et deux filles) et 25 blessées (17 femmes et huit hommes)

¹⁴ Le massacre s'est déroulé dans le contexte de l'expansion du gang de *Canaan* dans le nord de la ZMPP. Depuis 2021, ce gang a consolidé son contrôle sur Croix-des-Bouquets et lancé des attaques contre Cabaret. En 2024, les membres de *Canaan* et de *Village de Dieu* ont pris le contrôle total de la ville de Cabaret, et



Ainsi, de juillet à septembre 2025, les attaques des gangs dans l'Artibonite ont fait au moins 64 morts et 67 blessés parmi la population¹⁵. Les victimes ont été tuées lors de fusillades indiscriminées visant des habitations, ainsi que dans les rues et les sentiers, alors qu'elles tentaient de fuir les attaques. Dans d'autres cas, des victimes ont été tuées alors qu'elles tentaient de résister à des enlèvements.

Les membres des gangs ont également abattu des membres de la population en raison de leur collaboration présumée avec la police ou avec des groupes locaux d'autodéfense. À titre d'exemple, le 16 août, les membres du *Kokorat San Ras* ont attaqué des participants à une cérémonie funéraire dans la commune de L'Estère, tuant quatre personnes et en blessant cinq autres¹⁶. Ces personnes étaient accusées de faire partie de la brigade d'autodéfense de Capenyen.

Département du Centre : communes de Mirebalais, Saut d'Eau et Lascahobas

Malgré des opérations menées par les forces de l'ordre pour reprendre le contrôle des communes de Mirebalais et Saut d'Eau ainsi que la partie ouest de Lascahobas, les gangs de *400 Mawozo* et de *Canaan* ont maintenu leur emprise sur ces localités.

Au début du mois de juillet, ces gangs ont concentré leurs actions en direction de Lascahobas, où ils ont mené une attaque coordonnée contre les localités de Devarieux et de Sarazin, suscitant une riposte des forces de l'ordre au cours de laquelle un policier a été tué et un autre blessé. S'il n'y a pas eu de victimes parmi la population, l'avancée des gangs a néanmoins provoqué un déplacement massif de la population locale. Environ 16 250 personnes ont été contraintes de fuir leurs résidences,

pour se réfugier principalement dans d'autres communes du département du Centre, comme Belladère, Hinche et Savanette¹⁷.

Globalement, au cours du trimestre, le nombre de personnes tuées et blessées dans les communes de Mirebalais, Saut d'Eau et Lascahobas est resté relativement limité (quatre résidents tués et sept autres blessés)¹⁸, principalement parce que la majorité de leurs habitants avait quitté ces communes depuis le mois de mars 2025, à la suite de l'intensification de la violence des gangs.

1.2. Dynamiques des violences liées aux groupes d'autodéfense et aux membres non-organisés de la population dans le cadre du mouvement « Bwa Kalé »

Au cours du troisième trimestre de 2025, au moins 150 personnes ont été tuées et 15 autres blessées¹⁹ par des groupes d'autodéfense ou des membres de la population, soit pour protéger leurs quartiers ou leurs localités, soit dans le cadre du mouvement de « justice populaire », connu sous le nom de *Bwa Kalé*.

La majorité des cas a été enregistrée dans la zone métropolitaine de Port au Prince (48 pour cent), suivie par les départements de l'Artibonite (41 pour cent) et du Centre (cinq pour cent).

Dans certaines zones, les groupes d'autodéfense sont devenus les seules structures de sécurité encore présentes, assurant un certain niveau de protection contre les attaques de gangs. Par exemple, dans le département de l'Artibonite, à la suite d'attaques répétées des gangs et à la présence limitée des forces de l'ordre, les groupes d'autodéfense de Désarmes et de Kapenyen sont intervenus pour repousser les membres de gangs *Canaan* et *Kokorat San Ras*.

¹⁵ 64 personnes tuées (51 hommes, 12 femmes et un garçon) et 67 blessées (51 hommes, 14 femmes et deux garçons)

¹⁶ Deux hommes et deux femmes tués et deux hommes et trois femmes blessés

¹⁷ Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) (Juillet 2025), "Emergency Tracking Tool (ETI) Dashboard #66 - Data Collection : 3 – 4 July 2025", disponible sur

https://dtm.iom.int/dtm_download_track/80651?file=1&type=node&pid=53951

¹⁸ Quatre personnes tuées (trois hommes et une femme) et sept hommes blessés

¹⁹ 150 personnes tuées (136 hommes et 14 femmes) et 15 blessées (14 hommes et une fille)



À Gressier et à Léogâne, au sud de la ZMPP, le groupe d'autodéfense de Laferronay est resté actif. À plusieurs reprises, les habitants se sont tournés vers ce groupe pour les alerter de la présence de membres des *103 Zombies* dans la zone.

Cependant, lors de leurs interventions, les groupes d'autodéfense ont continué de commettre de graves abus, notamment des meurtres d'individus soupçonnés d'appartenir à des gangs ou de collaborer avec eux. Ces victimes ont souvent été abattues ou attaquées avec des pierres et des machettes alors qu'elles étaient non armées et non impliquées dans des actes de violence. Par exemple, le 15 août, un homme et une femme venus de Saut d'Eau pour acheter des produits alimentaires au marché de Désarmes ont été tués par des membres du groupe d'autodéfense de Désarmes, qui les accusaient d'être des informateurs du gang de *Canaan*.

Parallèlement, dans certaines zones, des groupes d'autodéfense ont commencé à adopter des comportements criminels similaires à ceux des gangs. Par exemple, la brigade de Jean Denis (commune de Petite Rivière de l'Artibonite) a installé des postes de contrôle sur certaines routes, afin d'extorquer les populations locales pour acquérir des armes et des munitions. Les véhicules refusant de payer ont essuyé des tirs.

Dans d'autres départements du pays, des cas sporadiques de « Bwa Kalé », ont été documentés. Au cours du trimestre dans le Nord (Cap-Haïtien) et dans le Sud (Grand'Anse, Belle-Anse et Cayes-Jacmel), au moins cinq personnes soupçonnées d'appartenir à des gangs ou d'avoir commis des crimes tels que des agressions sexuelles et des vols ont été lynchées par la population.

1.3. Dynamiques des violences liées aux opérations des forces de sécurité et usage excessif de la force

Au cours du troisième trimestre, les opérations des forces de sécurité contre les gangs se sont poursuivies notamment dans les zones de Furcy,

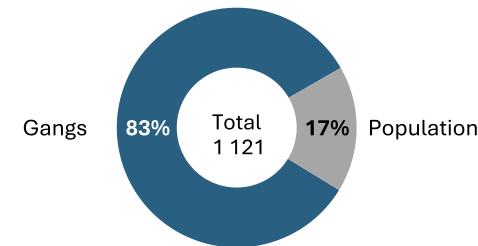
Obléon et de Viard (Kenscoff), de la Route de l'Aéroport (entre Cité Soleil et Delmas), de Pacot, Turgeau, Martissant, et Simon Pelé, dans la ZMPP.

Au cours de ces dernières, au moins 700 personnes ont été tuées et 421 autres blessées²⁰. Ce chiffre représente une diminution de 11 pour cent par rapport au trimestre précédent²¹.

La plupart des cas, soit 84 pour cent, ont été documentés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, tandis que les départements de l'Artibonite et du Centre en ont enregistré respectivement 9 pour cent et 7 pour cent.

Selon les données du SDH, 17 pour cent des personnes tuées et blessées étaient des membres de la population non associés aux gangs, atteintes par des balles perdues alors qu'elles se trouvaient à leur domicile ou dans la rue.

Victimes (meurtres et blessures) lors des opérations des forces de sécurité contre les gangs



Au cours des opérations huit membres de la Police nationale d'Haïti (PNH) ont été tués et 17 autres membres des forces de sécurité blessés²².

Conformément à la tendance observée au trimestre précédent, deux types d'interventions ont été menés : d'une part des opérations au sol, conduites

²⁰ 700 personnes tuées (636 hommes, 45 femmes, 11 garçons et huit filles) et 421 autres blessées (357 hommes, 52 femmes, neuf garçons et trois filles)

²¹ 1 263 personnes avaient été tuées ou blessées : 814 personnes tuées (764 hommes, 47 femmes et trois enfants) et 449 blessées (410 hommes, 34 femmes et cinq enfants)

²² 14 membres de la PNH et trois membres de la MMAS).



notamment par des unités spécialisées de la Police nationale d'Haïti, et d'autres part des opérations utilisant de drones explosifs appuyés par des membres d'une compagnie militaire privée.

Opérations au sol

Soixante-six pour cent des personnes tuées et blessées²³ l'ont été lors d'opérations menées au sol par les forces de sécurité. Si la majorité des victimes étaient des membres de gangs²⁴, tués ou blessés lors d'échanges de tirs avec la police, 153 autres²⁵ étaient des membres de la population atteints par des balles perdues.

Tout usage de la force par les agents des forces de l'ordre doit toujours être conforme au droit international des droits de l'homme et respecter les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité, de non-discrimination, de précaution et de responsabilité.

Les zones où le plus grand nombre de victimes parmi la population ont été documentées sont celles de la route de l'Aéroport (Delmas) et la commune de Cité Soleil (Carrefour Drouillard, Carrefour Vincent et Sarthe).

Opérations des drones explosifs

Les opérations utilisant des drones explosifs contre les gangs ont continué d'être appuyées par une compagnie militaire privée étrangère, Vectus Global. Leurs frappes se sont concentrées principalement dans les quartiers de Carrefour Feuilles, Martissant et Pacot, et à Kenscoff comme au trimestre précédent, ciblant les gangs de *Grand Ravine*, *Ti Bois* et *Village de Dieu*.

Selon les données du SDH, parmi l'ensemble des personnes tuées et blessées par ces drones, 39 étaient des membres de la population : 18 tués

(sept femmes, six garçons et cinq filles) et 21 blessés (12 femmes, sept garçons et deux filles). La plupart des victimes mineures²⁶ l'ont été, le 20 septembre, lors de frappes de drones ciblant un événement musical organisé par le gang de *Simon Pelé*, auquel prenaient part de nombreux habitants du quartier.

De plus, le 19 août, deux agents du Special Weapons and Tactics (SWAT) ont été tués et six autres blessés accidentellement à Kenscoff alors qu'ils manipulaient un drone qui n'avait pas explosé.

Exécutions sommaires

Parallèlement aux opérations menées par les forces de sécurité, certains éléments de la police, principalement issus d'unités spécialisées, ont continué d'être impliqués dans des violations des droits de l'homme, notamment des exécutions sommaires ou des tentatives d'exécution sommaire.

Au cours de la période couverte au moins 64 personnes auraient été sommairement exécutées par la police et 14 autres blessées²⁷. Soixante cinquante pour cent des cas ont été enregistrés dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (principalement dans les communes de Delmas, Léogâne et Port-au-Prince), 23 pour cent dans le département de l'Artibonite (principalement dans les communes de Gonaïves et de Petite Rivière de l'Artibonite) et 7 pour cent dans le département du Centre (Lascahobas, Mirebalais et Thomonde). Les victimes n'étaient ni armées, ni impliquées dans des actes de violence au moment de leur exécution. Elles ont généralement été arrêtées lors de patrouilles ou à des points de contrôle de la police, interrogées dans la rue, puis exécutées sur place.

²³ 620 hommes, 72 femmes et dix enfants

²⁴ L'accès limité sur le terrain et aux services concernés, en raison des contraintes sécuritaires, a dans de nombreux cas entravé la capacité du SDH à déterminer l'âge des membres de gangs tués lors d'affrontements avec la police. Cette limitation rend difficile la distinction, notamment, entre les adolescents plus âgés et les jeunes adultes, ce qui affecte la précision des données.

²⁵ 95 personnes tuées (58 hommes, 29 femmes, cinq garçons et trois filles) et 58 autres blessées (30 hommes, 25 femmes, deux garçons et une fille)

²⁶ Quatre enfants tués (un garçon et trois filles) et neuf blessés (sept garçons et deux filles)

²⁷ 64 personnes tuées (57 hommes et sept femmes) et 14 autres blessées, tous des hommes



1.4. Commissaire du gouvernement de Miragoâne

Au cours du trimestre, un cas impliquant le commissaire du gouvernement de Miragoâne, Jean Ernest Muscadin, a été documenté. L'incident a eu lieu le 23 juillet, dans la commune de Miragoâne (département des Nippes), lorsqu'un homme armé a été abattu par ce dernier. Au trimestre précédent, ce commissaire avait exécuté 27 personnes, en toute impunité²⁸.

1.5. Enlèvements

Entre le 1 juillet et le 30 septembre 2025, au moins 145 personnes²⁹ ont été enlevées contre rançon par des gangs. Quarante-six pour cent des ces incidents ont été documentés dans le département de l'Artibonite, 45 pour cent dans le département de l'Ouest et 8 pour cent dans le département du Centre.

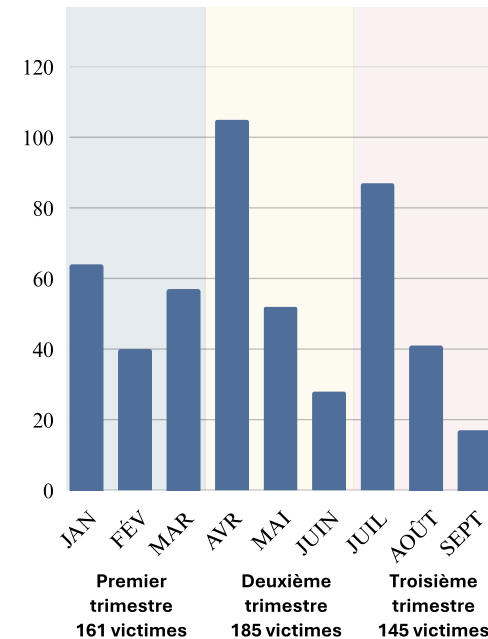
Ces chiffres sont probablement plus élevés, car dans de nombreux cas, les proches des personnes enlevées ne signalent pas les enlèvements à la police, ni aux prestataires de services, et choisissent de négocier directement avec les chefs de gangs pour obtenir leur libération.

Parmi les enlèvements documentés dans la région Ouest, il convient de rappeler ceux ayant eu lieu à l'orphelinat Sainte-Hélène Petit Frères et Sœurs, situé dans la localité de Trenchant (Kenscoff). En août, les membres du gang de *Village de Dieu* ont attaqué à deux reprises cet orphelinat. Ils ont enlevé neuf personnes, dont des membres du personnel et un enfant, lors du premier incident, puis trois autres personnes, deux adultes et un garçon, quelques semaines plus tard. Le personnel des Nations unies a également été également ciblé, avec six victimes documentées dans la commune de Port-au-Prince en juillet.

²⁸ Le 8 octobre 2024, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, ainsi que la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats, ont adressé une communication au gouvernement d'Haïti concernant l'implication de M. Muscadin dans des exécutions extrajudiciaires et sommaires, lui demandant de prendre toutes les mesures

Enlèvements, 2025

Total: 491



Dans l'Artibonite, la majorité des enlèvements ont été perpétrés par le gang *Gran Grif*, tandis que certains cas ont été attribués aux gangs *Kokorat San Ras* et *Canaan*. Les victimes ont été enlevées alors qu'elles se trouvaient dans des véhicules de transport publics ou privés, mais aussi à l'intérieur de leur habitation.

nécessaires pour y mettre fin immédiatement. Communication ALHTI2/2024 2/2024, disponible sur <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=29378>

²⁹ 102 hommes, 31 femmes, sept garçons et cinq filles



1.6. Violences sexuelles

Entre juillet et septembre, le Mécanisme de surveillance, d'analyse et de rapport (MARA) a documenté 341 incidents de violences sexuelles impliquant 400 survivants (340 femmes, 59 filles et un homme), ainsi que quatre victimes tuées.

Toutefois, en raison de la persistance de contraintes liées au signalement, notamment la crainte de représailles, la stigmatisation sociale et la faible confiance envers les institutions policières et judiciaires, un nombre limité de victimes rapportent ces incidents.

Les violences sexuelles, qui ont été documentées dans les zones sous l'emprise des gangs, se caractérisent principalement par des viols collectifs, souvent commis lors d'intrusions dans les domiciles ou lors des déplacements des victimes dans la rue. À titre d'exemple, en septembre, une fille de 17 ans a été violée collectivement et sous la menace d'une arme par quatre membres de gangs qui avaient pénétré dans son domicile à Simon Pelé (Cité Soleil). Dans le département de l'Artibonite, des d'exploitation sexuelle d'enfants ont été signalés, impliquant le gang *Kokorat San Ras* et concernant 27 mineurs âgés de 13 à 17 ans.

Ces violences sexuelles sont souvent utilisées à des fins d'exploitation ou de punition. À titre d'exemple, le 1er juillet, une victime, âgée de 22 ans, après être contrainte par des membres de gangs de descendre d'un bus à Mariani (Gressier), puis a été conduite à Pandjanmen (Gressier), où elle a été détenue pendant deux jours. Au cours de sa captivité, elle a été violemment battue et violée par plusieurs individus. Le 3 juillet, son corps a été retrouvé, portant plusieurs impacts par balles, sur un tas d'immondices.

Selon plusieurs sources, elle aurait été ciblée parce que quelques plutôt elle avait une altercation avec l'un des membres de ce gang.

³⁰ Selon le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, la traite est définie comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par des moyens coercitifs ou trompeurs à des fins d'exploitation, notamment l'exploitation sexuelle, le travail forcé, l'esclavage, la servitude ou le

Les conséquences psychologiques, économiques et sociales sont désastreuses pour les victimes. Certaines ont aussi rapporté des cas de grossesses non désirées et des transmissions du VIH.

1.7. Impact de la violence et exploitation des enfants par les gangs

La traite d'enfants³⁰ par les gangs à des fins d'exploitation et participation aux activités criminelles reste l'une des graves préoccupations en matière de droits humains en Haïti. Les dernières données officielles disponibles³¹ recensent au moins 302 enfants recrutés par les gangs en 2024. Les chiffres réels sont sans aucun doute plus élevés. Des témoignages recueillis par le SDH auprès des autorités, des prestataires locaux et des agences humanitaires internationales confirment la montée alarmante du phénomène et ses effets destructeurs sur les enfants et leurs familles.

Le recrutement et l'exploitation des enfants par les gangs sont alimentés par la pauvreté, l'exclusion sociale et la gouvernance criminelle exercée dans les quartiers sous leur contrôle. Dans ces zones, les menaces, les violences et les promesses de « protection » ou de revenus incitent les enfants – souvent issus de foyers à faible revenu ou monoparentaux et déjà déscolarisés – à s'impliquer dans les activités des gangs.

Après avoir subi de violents rituels d'« initiation », les garçons sont utilisés pour diverses tâches allant des courses et de la surveillance des mouvements des forces de sécurité à la collecte des paiements d'extorsion, ainsi qu'à la commission de crimes graves tels que les meurtres ciblés, les enlèvements, les violences sexuelles et la destruction de biens. Ils participent également à des affrontements avec les forces de l'ordre. Les filles, quant à elles, sont fréquemment victimes de viols,

prélèvement d'organes. Dans le cas des mineurs de 18 ans, il n'est pas nécessaire de prouver l'usage de la coercition ou de la tromperie : toute implication à des fins d'exploitation constitue un acte de traite

³¹ Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (17 juin 2025), A/79/878-S/2025/247 disponible sur <https://docs.un.org/en/S/2025/247>



d'exploitation et d'esclavage sexuels, contraintes d'effectuer des travaux domestiques et parfois forcées à participer à des activités criminelles.

Haïti fait face à de graves difficultés pour lutter contre la traite des enfants par les gangs, en raison de la faiblesse des systèmes de protection sociale, de l'accès limité à l'éducation, de la pauvreté généralisée et du manque d'espaces sûrs pour les enfants. Les programmes gouvernementaux demeurent sous-financés, dépendants des bailleurs et mal adaptés aux zones urbaines contrôlées par les gangs, laissant les familles vulnérables sans soutien. Les écoles et les centres communautaires peinent à fonctionner dans un contexte d'insécurité, tandis que la dysfonction du système judiciaire conduit à la détention d'enfants aux côtés d'adultes plutôt qu'à leur réinsertion. Les opérations des forces de l'ordre protègent rarement les droits des enfants, et la reddition de comptes pour les crimes de traite reste quasi inexistante, entravée par des capacités d'enquête limitées et des mécanismes judiciaires faibles.

1.8. Impact de la violence des gangs sur les droits économiques, sociaux et culturels

Tout au long du troisième trimestre, les attaques de gangs ont continué d'avoir un impact sur la jouissance des droits sociaux, économiques et culturels de la population.

Au moins 300 résidences et autres bâtiments, dont quatre commissariats de police (un à Kenscoff et trois dans l'Artibonite) et un centre de santé (à Wharf Jérémie) ont été saccagés, incendiés ou détruits par les gangs. Par exemple, en juillet, des membres des gangs de *Grand Ravine* et de *Village de Dieu* ont incendié l'hôtel Oloffson, à Port-au-Prince, un bâtiment du XIX^e siècle emblématique du patrimoine culturel haïtien.

Selon les Nations unies, plus de 1 600 écoles demeurent fermées dans les départements de l'Ouest, du Centre et de l'Artibonite. Certaines écoles

ont été détruites ou transformées en abris pour accueillir les familles déplacées, d'autres ont été fermées en raison des attaques des gangs. Cette situation prive plus de 1,5 million d'enfants d'un accès régulier à l'éducation en Haïti³².

La population, en particulier celle vivant dans les quartiers les plus touchés par la violence, continue de faire face à de nombreux obstacles pour accéder aux soins de santé et à d'autres services essentiels. Moins d'un tiers des établissements de santé, disposant d'une capacité d'hospitalisation demeurent pleinement opérationnels³³. La violence et les attaques contre les infrastructures, conjuguées à l'absence de moyens de transport sûrs, les frais médicaux élevés et les capacités limitées du système de santé constituent des obstacles majeurs à l'accès des populations aux services de base.

Les attaques de gangs ont aussi continué de provoquer d'importants déplacements de population. À la fin du mois de septembre, plus de 1 400 000 de personnes étaient déplacées internes dans le pays, soit plus de 100 000 de plus qu'en juin³⁴. Les départements de l'Artibonite (+32 % par rapport à juin) et du Centre (+35 %) sont ceux ayant enregistré les plus fortes augmentations.

II. SYSTEME JUDICIAIRE

Au cours du troisième trimestre, les contraintes persistantes en matière de ressources, de capacités et de fonctionnement institutionnel ont continué d'entraver la lutte contre la corruption et les efforts de reddition de comptes. Les enquêtes sur les cas emblématiques de violations graves des droits humains n'ont enregistré aucun progrès significatif.

En revanche, l'opérationnalisation des deux pôles judiciaires a connu quelques avancées, malgré certaines difficultés logistiques. A cela

³² <https://press.un.org/en/2025/sc16158.doc.htm>

³³ Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) (septembre 2025). « Today's top news: Occupied Palestinian Territory, Democratic Republic of the Congo, Haiti », disponible sur

<https://www.unocha.org/news/todays-top-news-occupied-palestinian-territory-democratic-republic-congo-haiti-0>

³⁴ Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) (septembre 2025). « Haïti – Rapport sur la situation de déplacement interne en Haïti – Round 11 », disponible sur <https://dtm.iom.int/node/57231>



s'ajoutent des initiatives visant à réformer le système judiciaire et à garantir des procédures judiciaires rapides, indépendantes et transparentes des mineurs en conflit avec la loi détenus à Port-au-Prince.

2.1. Fonctionnement du pouvoir judiciaire

En dépit de persistants défis administratifs, le gouvernement, avec l'appui de partenaires internationaux, dont le SDH, a poursuivi ses efforts pour installer les pôles judiciaires spécialisés pour lutter contre les crimes de masse et les crimes financiers. En septembre 2025, à la suite d'un processus compétitif, le ministère de la Justice et de la sécurité publique (MJSP) a recruté 10 commissaires du gouvernement devant être affectés à ces pôles. Toutefois, ces commissaires sont toujours dans l'attente de leur nomination, en raison notamment du retard pris dans l'achat du bâtiment devant les accueillir. En revanche, au 30 septembre, aucun juge n'avait encore été désigné par le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire.

Dans la perspective de renforcer le fonctionnement du système judiciaire, en juillet et août 2025, le MJSP a également procédé à des remaniements au sein de plusieurs parquets (Cap-Haïtien, Les Cayes, Les Côteaux, Mirebalais, Port-au-Prince). À Port-au-Prince, le 19 août 2025, le commissaire du gouvernement, Frantz Monclair, a été révoqué pour de graves fautes administratives dans la gestion du dossier de l'ancien sénateur Nenel Cassy et remplacé temporairement par un de ses substituts.

En juillet et septembre, des assises criminelles, avec et sans assistance de jury, ont été organisées dans la juridiction du Tribunal de première instance de Port-au-Prince. Avec l'appui du SDH, cette session a traité 27 affaires impliquant 32 accusés.

Au cours du trimestre, le SDH a également soutenu les acteurs judiciaires, dans le traitement et la priorisation des audiences relatives aux affaires pénales impliquant des mineurs en conflit avec la loi, détenus au Centre de réinsertion des mineurs en conflit avec la loi (CERMICOL). Cet appui a permis la reconstitution de dossiers, la rédaction de réquisitoires et leur transmission aux autorités judiciaires compétentes. Au 30 septembre, 25 dossiers de mineurs (20 garçons et cinq filles) avaient été traités, mais aucune session criminelle ou correctionnelle n'avait encore été organisée

pour les juger. En outre, 28 autres dossiers (20 garçons et huit filles) avaient été identifiés au 11 septembre en vue de leur reconstitution, mais aucune mesure n'avait été prise par les substituts du Commissaire du Gouvernement au 30 octobre

2.2. Procédures judiciaires sur les massacres et autres violations graves des droits de l'homme

Aucune avancée n'a été enregistrée dans les affaires liées aux massacres de Grand Ravine (2017), de La Saline (2018) et de Bel Air (2019), ainsi qu'au meurtre de Monferrier Dorval (2020), l'ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince.

En juillet, la Cour d'appel de Port-au-Prince a clôturé ses délibérations sur le recours relatif à l'assassinat du président Jovenel Moïse et a demandé l'annulation de l'ordonnance de renvoi du juge d'instruction Voltaire, datant de 19 février 2024 et inculquant 51 personnes devant le tribunal de première instance. De son côté, le commissaire du gouvernement près la Cour d'appel a requis la désignation d'un nouveau juge d'instruction afin de relancer la procédure judiciaire, laquelle devra reprendre depuis le début.

L'enquête sur le massacre à Wharf Jérémie (2024, Port-au-Prince) s'est poursuivie, avec l'audition de 66 témoins et proches des victimes par le juge d'instruction en charge de l'affaire. Cependant, aucune arrestation n'a été effectuée à ce jour. De même, pour le massacre de Pont-Sondé d'octobre 2024, malgré les plaintes déposées, aucune mesure concrète n'a été prise par les autorités judiciaires de Saint Marc, auquel l'affaire a été transmise, à l'encontre des auteurs présumés, ni aucun soutien n'a été apporté aux survivants.

Le mois d'août a aussi marqué le cinquième anniversaire de l'assassinat de l'ancien bâtonnier Monferrier Dorval. Toutefois, au 30 septembre, aucun juge d'instruction n'était en charge du dossier, après que les quatre précédents se soient récusés.

2.3. Lutte contre la corruption

L'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) a poursuivi ses enquêtes pour lutter contre la corruption. À cet égard, plusieurs institutions



publiques ont été visées, notamment le ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique, l'Office d'assurances accidents du travail, maladie et maternité (OFATMA), l'Office de la protection du citoyen (OPC), la Fédération nationale des maires haïtiens (FENAMH), l'Administration générale des douanes et le Fonds d'assistance sociale (CAS).

En septembre, sur la base d'une enquête de l'ULCC, plusieurs hauts responsables ont été arrêtés pour des détournements présumés de fonds publics et des irrégularités liées à des projets municipaux à Ouanaminthe, parmi lesquels un cadre du ministère des Travaux publics, Transports et Communications (MTPTC) du Nord-Est, un ancien maire et deux anciens gestionnaires du marché local.

Parallèlement, en juillet, le Directeur de la Caisse d'Assistance Sociale (CAS), une ancienne directrice générale du Service Métropolitain de Collecte de Résidus Solides (SMCRS) et Victor Prophane ont été auditionnés par des juges d'instruction³⁵. En août, la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) a aussi conclu un rapport mettant en évidence les liens entre cette ancienne directrice générale du SMCRS et plusieurs individus appuyant les gangs opérant dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

2.4 Lutte contre le trafic d'armes

En juillet, la Cour d'appel de Port-au-Prince a tenu des audiences dans le cadre du recours concernant l'affaire de trafic d'armes impliquant l'Église épiscopale d'Haïti, datant de 2022. Cette étape procédurale faisait suite à un arrêt rendu en juin 2025 par cette même juridiction, qui avait annulé la décision ayant précédemment écarté toute responsabilité pénale de l'Église et de plusieurs de ses dirigeants, et avait ordonné la reprise des poursuites ainsi que la désignation d'un nouveau juge d'instruction. À la suite de cette reprise de l'action publique, de nouvelles mesures privatives de liberté ont été exécutées en août, visant notamment deux employés et l'ancien directeur du service des archives du ministère des Cultes, ainsi

qu'un directeur du Service des franchises douanières à Port-au-Prince. Au 30 septembre, sept personnes étaient placées en détention provisoire pendant l'instruction en cours par la Cour d'Appel de Port-au-Prince.

Dans le cadre de l'affaire du navire *Miss Lily*, ouverte en 2022 et relative à un trafic d'armes et de munitions à Port-de-Paix (département du Nord-ouest), aucune avancée n'a été enregistré. Le dossier est devant le Parquet du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince depuis le 5 juin, après avoir été transmis par la Cour d'Appel de cette juridiction. Il aurait dû être envoyé au Tribunal de Première Instance (TPI) de Port-de-Paix afin que le procès puisse se poursuivre, mais cela n'a pas encore été fait à ce jour.

La Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) a poursuivi sa collaboration avec le *Federal Bureau of Investigation* (FBI) des États-Unis dans le cadre d'une enquête portant sur un réseau transfrontalier de trafic d'armes et de munitions dans le Plateau Central. Cette coopération vise à recueillir des pièces à conviction concernant des armes et munitions en provenance de Miami, ayant transité par la zone frontalière d'Elias Piña (République Dominicaine) et Belladère (Haïti), notamment par Belladère. Elle s'inscrit dans le prolongement d'une série d'arrestations réalisées en mars 2025 en Haïti, au cours desquelles six personnes impliquées dans ce réseau ont été interpellées. Transférées à la DCPJ le 18 avril 2025, elles y sont depuis maintenues en détention dans le cadre de la poursuite de l'enquête.

2.5. Lutte contre les violences sexuelles

Au cours du trimestre, le SDH a poursuivi le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti (PNH) dans la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG). En juillet et août, 56 enquêteurs (25 hommes et 31 femmes) ont été formés aux techniques d'enquête en matière de violences sexuelles, tandis que des visites de suivi du traitement des plaintes des victimes se sont poursuivies dans plusieurs commissariats de Port-au-Prince. En septembre, avec l'appui du SDH, la PNH a lancé une campagne nationale de sensibilisation visant à encourager le

³⁵ Prophane Victor fait l'objet de sanctions internationales imposées par les Nations Unies, Canada, le Royaume Uni, l'Union européenne et les États-Unis en raison de son implication présumée dans le soutien aux gangs en Haïti.



signalement, à renforcer la confiance de la population envers la police et à déconstruire les stéréotypes de genre.

De son côté, selon la commission du ministère de la Justice et de la Sécurité publique chargée de prioriser le traitement des affaires de violence sexuelle devant les tribunaux du pays, 110 dossiers ont été répertoriés pour le mois de juillet, concernant 12 juridictions sur 18. Parmi ces dossiers, 95 sont encore en cours de traitement, dont 55 au sein des cabinets d'instruction et neuf en attente de jugement. Quatorze autres ont été définitivement traités, tandis qu'un dossier a été classé sans suite. Au moment de la publication, les informations concernant les mois d'août et septembre n'étaient pas encore disponibles.

2.6. Conditions de détention dans les prisons haïtiennes

Au 30 septembre 2025, 7 274 personnes étaient détenues dans les prisons d'Haïti (7 163 en juin 2025). Quatre-vingt-un pour cent des détenus étaient en détention provisoire (82 pour cent au cours du deuxième trimestre 2025). Les conditions de détention en Haïti restent inhumaines et dégradantes. Au troisième trimestre 2025, 52 détenus sont décédés, la plupart en raison du manque de soins, de l'insalubrité des cellules, d'une alimentation insuffisante et d'un accès limité à l'eau potable.

Pour répondre au problème de surpopulation carcérale, en juillet, le Parquet et le Décanat du Tribunal de Première Instance du Cap-Haïtien, le Conseil de l'ordre des avocats du barreau du Cap-Haïtien ont signé une résolution conjointe visant à reconstituer les dossiers perdus afin d'accélérer le traitement des affaires et de désengorger la prison. Elle prévoyait également la constitution d'une cellule technique conjointe comprenant le Substitut du Commissaire du Gouvernement, le Bâtonnier

et l'Office de Défense des Droits Humains (ODDH) pour coordonner les efforts, l'élaboration de rapports périodiques et l'encouragement à la tenue d'audiences correctionnelles et criminelles spéciales afin d'accélérer le processus Judiciaire.

Le même mois, le SDH a visité le Tribunal de première instance des Cayes et tenu des réunions séparées avec le doyen, le commissaire du gouvernement et le bâtonnier de l'Ordre des avocats des Cayes, en lien avec le taux élevé de détention préventive et les conditions inhumaines prévalant à la prison des Cayes. La réunion a abouti à l'établissement d'une liste de 27 dossiers pour la tenue des assises criminelles avec assistance de jury en juillet, tout en soulignant en parallèle les insuffisances de personnel dans le système judiciaire. Les 27 dossiers ont été traités, avec huit condamnations et 25 libérations, dont celle d'une femme à la suite d'un recours en habeas corpus.

2.7. Sanctions internationales et procédures légales à l'étranger

Au 30 septembre 2025, 35 personnes avaient été sanctionnées par le Canada, 18 par les États-Unis, 15 par l'Union européenne (UE) et 10 par le Royaume-Uni, pour des actes portant atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Haïti, ainsi que pour de graves violations des droits de l'homme. En outre, à ce jour, neuf personnes et deux gangs criminels (*Gran Grif* et *Viv Ansanm*) demeurent sous le régime de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies³⁶.

En septembre, le Département d'État des États-Unis a désigné Arnel Belizaire et Antonio Cheramy, anciens parlementaires haïtiens, pour leur implication dans des actes de corruption³⁷.

³⁶ Canada : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2022-226/TexteComple.html>; United States : <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/>; Union européenne : <https://www.sanctionsmap.eu/#/main/details/54,16/?search=%7B%22value%22:%22%22,%22searchType%22:%22%7B%7D%7D> ; Royaume uni : <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/686f89c92557debd867cbf20/Haiti.pdf> ; Nations Unies : https://scsanctions.un.org/fr/?keywords=Haïti&_gl=1*14bpo85*_ga*MzUyM

[TU0ODkzLjE2ODAxMTM4NDc.*_ga_TK9BQL5X7Z*MTcyOTA4MjkzMC45Ny4xLjE3MjkwODMwMzMuMC4wLjA](https://www.sanctionsmap.eu/#/main/details/54,16/?search=%7B%22value%22:%22%22,%22searchType%22:%22%7B%7D%7D)

³⁷ U.S. Department of State (22 septembre 2025). "Designation of Two Former Haitian Public Officials for Involvement in Significant Corruption", available at <https://www.state.gov/releases/office-of-the-spokesperson/2025/09/designation-of-two-former-haitian-public-officials-for-involvement-in-significant-corruption>



Au cours du trimestre, les autorités américaines ont aussi arrêté deux hommes d'affaires haïtiens influents, accusés d'avoir contribué à la déstabilisation d'Haïti en soutenant des gangs armés. En lien avec ces arrestations, le MJSP a adopté un protocole pour le traitement des dossiers de ressortissants haïtiens déportés, extradés pour crimes financiers ou complicité aux activités criminelles des groupes criminels. Selon ce protocole, ces personnes seront transférées, dès leur arrivée, à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), afin que leur dossier soit instruit par le commissaire du gouvernement avec l'appui des institutions de contrôle financier. Au troisième trimestre, deux suspects impliqués dans le trafic d'armes et la collusion avec des gangs ont été remis à la garde de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), conformément à ce protocole.

2.8. Enquêtes sur des violations des droits de l'homme commises par des policiers

Au cours du troisième trimestre, l'Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti (IGPNH) a ouvert une enquête sur un incident, impliquant une possible exécution sommaire par la police. Ce cas faisait partie des 53 qui avaient été transmis par le SDH au cours du trimestre.

III. SOUTIEN AUX INSTITUTIONS NATIONALES ET A LA SOCIÉTÉ CIVILE

Au cours de la période considérée, le SDH a poursuivi son appui technique aux institutions publiques et à la société civile haïtiennes, en vue de renforcer leur rôle dans la protection des droits humains et de promouvoir l'État de droit, la transparence et la redevabilité.

3.1. Soutien aux autorités publiques et aux organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la protection

Engagement civique

Avec l'appui du Fonds pour la Consolidation de la Paix des Nations Unies (PBF), le SDH a apporté un appui technique et financier à 38

organisations de jeunes pour la mise en œuvre d'activités liées aux droits humains dans huit communes du pays. Ces activités concernaient la réhabilitation et le nettoyage d'espaces publics, l'organisation de séances de dialogue entre jeunes et policiers afin de favoriser un engagement constructif, la promotion des valeurs de paix à travers des messages de tolérance diffusés par des œuvres murales, ainsi que la formation de jeunes femmes en gestion et entrepreneuriat communautaire. Au total, plus de 2 600 personnes ont bénéficié des dividendes de ces initiatives.

En août, le SDH a appuyé l'organisation de la sixième édition de l'Université d'Été des Droits de l'Homme, de l'Institut Haïtien des Droits de l'Homme (IHDH). Sous le thème « Réparation des violations graves des droits humains », cette initiative visait à encourager la réflexion critique, le dialogue intergénérationnel et la mobilisation d'une nouvelle génération d'acteurs engagés.

Sensibilisation sur les violences sexuelles et basées sur le genre

Dans le cadre des efforts de prévention des violences sexuelles et basées sur le genre, le SDH a organisé des sessions de formation, en collaboration avec la PNH et les organisations locales *Combite pour la Paix et le Développement* (CPD) et *Action Pastorale pour le Développement Humain* (APADEH), visant à promouvoir des comportements masculins sains, respectueux et responsables. Dans le contexte de ce projet, des visites ont été effectuées chaque mois dans les sites de déplacés afin de renforcer les mécanismes de signalement, de prévenir les violences sexuelles et de promouvoir une masculinité positive, visant aussi à renforcer la confiance entre les populations déplacées et la PNH.

En juillet, le SDH a appuyé la Société haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie (SHHGG) et les prêtresses vaudou dans l'organisation d'un atelier de sensibilisation consacré aux violences sexuelles et basées sur le genre. L'atelier a réuni 59 leaders vaudou issus des départements de l'Ouest et de l'Artibonite³⁸. Par la suite, une exposition s'est tenue à Port-au-Prince sur le thème « Femmes – Vaudou – Violence – Résistance », mettant en lumière la place centrale des femmes dans l'histoire et l'identité

³⁸ 38 *mambos* (prêtresses vaudou) et 21 *houngans* (prêtres vaudou)



collective d'Haïti, ainsi que les défis urgents et persistants auxquels font face les femmes et les filles.

Conflits fonciers

En juillet, avec l'appui de l'Union européenne, le SDH a organisé un atelier consacré aux questions foncières et aux mécanismes locaux de résolution des conflits à Camp Perrin (département du Sud). L'atelier a réuni 34 représentants de l'administration publique, du secteur judiciaire et de la société civile. Son objectif principal consistait à recenser les pratiques locales de gestion des conflits fonciers, à approfondir l'analyse des défis récurrents en la matière et à identifier, de manière concertée, des pistes de solution. Les discussions ont également porté sur les moyens d'opérationnaliser les approches existantes de prévention et de résolution des conflits fonciers. Cette activité faisait suite à l'atelier de concertation organisé par le SDH en avril à Port-au-Prince, visant à identifier des mécanismes endogènes de résolution des conflits face aux limites du système judiciaire.

3.2. Appui aux forces de sécurité nationales et la MMAS

Le SDH a continué de soutenir l'organisation de tables rondes entre les forces de sécurité et les organisations de défense des droits humains, afin d'offrir un espace d'échange permettant d'évaluer les défis persistants en matière de droits humains liés aux opérations de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS). Au cours de ce trimestre, sept tables rondes ont été organisées, réunissant 378 participants.

Entre juillet et septembre, le SDH a poursuivi son appui à l'intégration du respect des droits humains dans les opérations de la MMAS en organisant deux sessions de pré-déploiement et huit sessions de formation en mission, auxquelles ont participé 205 membres de la Mission, portant à 69 pour cent la proportion du personnel déployé ayant été formés. Les formations ont porté sur le respect des droits humains, l'usage de la force, la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, la prise en charge des enfants associés aux gangs et les principes humanitaires, avec le concours du cadre institutionnel des Nations Unies pour la Prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA), du Fonds des Nations Unies

pour l'enfance (UNICEF) et du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

Dans le cadre de son mandat de suivi et d'enquête, le SDH a également suivi 69 opérations conjointes menées par les forces de sécurité avec le soutien de la MMAS.

Le 30 septembre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a autorisé, par la résolution 2793, le déploiement d'une force de répression des gangs (FRG), qui devra respecter les normes et standards en matière de droits de l'homme lors de ses opérations. Cette nouvelle force remplace la Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité.